

CAMARET-SUR-MER

Les pêcheurs plaisanciers remettent un don de 500 € à la SNSM



Pierre Gourmelen, pour l'APPC, a remis à Roland Farnier, président de la station de la SNSM, un don de 500 € en présence des membres des deux associations.

Lundi 22 septembre, les représentants de l'Association des pêcheurs plaisanciers de Camaret (APPC), présidée par Pierre Gourmelen, ont remis un don de 500 € à Roland Farnier, président de la station locale de la SNSM. Pierre Gourmelen a tenu à remercier chaleureusement tous les bénévoles de la SNSM pour leur présence au quotidien auprès du monde maritime. « Notre association remet régulièrement un soutien financier à la SNSM. Ce don peut varier en fonction de nos possibilités. Cette année, 25 adhérents ont participé à l'organisation du Festival du bout du monde, ce qui a bien abondé notre trésorerie. Cela nous permet de faire un virement conséquent à la SNSM. » Après les remerciements d'usage, Roland Farnier précise que « chaque don, quelle que soit son importance, participe au fonctionnement de la station ».

Nouvelle réglementation pour la pêche de loisirs. En marge de cette réunion, Pierre Gourmelen est revenu sur l'actualité pour les pêcheurs de loisirs : « À partir du 10 janvier 2026, nous devons déclarer nos prises. Avant une sortie en mer, il faudra télécharger une application et y indiquer les poissons pêchés. Sur le principe, cela permettra de connaître les espèces capturées. Mais nous nous interrogeons : il y a des pêcheurs qui sont anciens. Ils n'ont pas forcément accès à Internet ou au smartphone. La pêche de loisir doit rester un espace de liberté accessible à tous. Il ne faut pas que cette nouvelle réglementation soit une usine à gaz », conclut le président d'APPC.